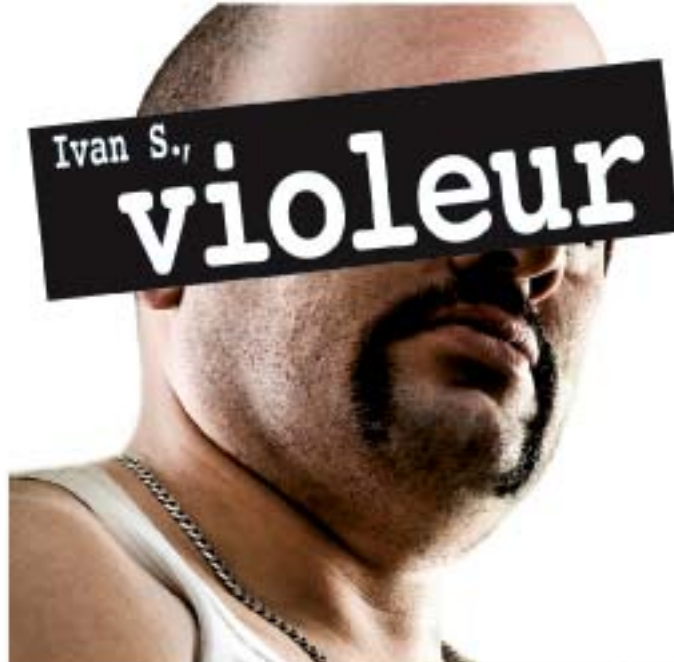


Voici les faits:

**Avec l'initiative
sur le renvoi, il
doit partir!**



**Avec le
contreprojet,
il peut rester!**

La statistique le prouve: environ la moitié des délinquants pénaux de notre pays sont des étrangers. Dans les homicides, la proportion d'étrangers est de 59%, dans les viols de 62%. 70% des détenus des prisons suisses sont des étrangers. (Source: Office fédéral de la statistique)

Avec l'initiative sur le renvoi ...

- les assassins, violeurs, abuseurs d'enfants et autres criminels étrangers sont obligatoirement expulsés de Suisse à la suite de leur délit.
- il y aura moins de criminalité étrangère et plus de sécurité en Suisse parce que, selon l'Office fédéral de la migration, 1480 criminels étrangers pourraient être expulsés chaque année.
- les étrangers qui ne respectent pas nos règles doivent quitter le pays; les étrangers qui se comportent correctement ne sont pas concernés et profitent eux aussi de l'initiative.

Avec le contreprojet ...

- les juges et les autorités décident à leur guise qui doit être expulsé!
- l'expulsion d'étrangers criminels est empêchée en référence au droit international et aux conventions internationales.
- les étrangers criminels sont intégrés moyennant des programmes d'intégration étatiques au lieu d'être renvoyés, si bien qu'ils peuvent devenir rapidement Suisses.
- les délinquants expulsés peuvent revenir en Suisse éventuellement après un an déjà!

Expulser les étrangers criminels ?

Initiative sur le renvoi

OUI

Empêcher l'expulsion ?

contre-projet

NON